



Lévis, 9 février 2017.

Bureau du secrétaire général de l'Université Laval
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant.
2345 Allée des Bibliothèques . Bureau 2183.

Aux membres du Conseil d'administration de l'Université Laval

Objet : requête concernant le recteur monsieur Denis Brière (Beauport 2020).

Mesdames et Messieurs,

Vous avez comme haute responsabilité, et l'honneur aussi, de présider à la destinée de la prestigieuse Université Laval, première université francophone d'Amérique, dont les sources remontent aussi loin que 1663. Nous n'avons pas à vous apprendre qu'une université a universellement pour mission la transmission du savoir, mais aussi quand il le faut, la remise en question du savoir et sa critique, afin que jamais l'indépendance de l'institution ne puisse être mise en doute. Autant dans les faits que dans les apparences, une université ne doit se mettre au service de quelque gouvernement, de quelque pouvoir économique ou réseau d'influences.

Parmi les valeurs officielles de l'Université Laval telles que rappelées dans le Code d'éthique des membres du conseil d'administration, il y a « *le respect de la diversité des savoirs et des modes de pensée, le développement de la pensée et du jugement critiques* ». Or, le 8 février dernier, monsieur Marc Brière, recteur de l'Université, s'est librement joint à un groupe de gens d'affaires dont certains ont des liens commerciaux avec le Port de Québec. Possiblement sollicités, ces gens ont accordé un appui public au contesté projet Beauport 2020 dont on ne

connaît en réalité, ni les tenants, ni les aboutissants réels. Ce projet vise essentiellement le transbordement de vrac liquides et solides (principalement des hydrocarbures) et implique le remblai de 18 hectares de matériaux puisés directement à même le lit du fleuve, dont une partie importante est contaminée. L'APQ souhaite y ériger huit immenses réservoirs de 1,8 million de barils, desservis par des « supertankers » qui ne se sont jamais aventurés si loin dans la baie de Beauport. Dans l'hypothèse que ces hydrocarbures proviennent de l'Ouest canadien ou américain, l'alimentation de ces huit réservoirs sera effectuée par chemin de fer à travers la ville de Québec et le quartier Limoilou et impliquerait l'ajout de 2184 wagons quotidiennement (3 convois de 100 wagons (1,6 km de long), aller et retour).

Au cours des derniers jours, des organismes financés par l'Agence fédérale évaluation environnementale (ACEE) ont déposé des centaines de pages d'analyses sur les impacts possibles que ce projet laisse planer sur la santé et la qualité de vie des citoyens de Québec. Des milliers d'heures ont été consacrées à ces analyses.

Faisant totale abstraction de son devoir de prudence et de vigilance qui incombe à tout dirigeant d'organisme, avant même que l'ACEE n'ait débuté l'examen du dossier, le recteur Brière a engagé l'indépendance et l'honneur de l'Université Laval dans une activité de « lobbyisme médiatique » en faveur du Port de Québec. On se situe ici loin, assez loin de la valeur *du « jugement critique »*.

Pour ces raisons, le GIRAM, demande que le conseil d'administration de l'Université exige de monsieur Brière qu'il quitte ses fonctions.

En deuxième lieu, le GIRAM s'interroge à bon droit au sujet des liens de proximité pouvant exister entre la présidente du conseil d'administration de l'Université Laval, madame Marie-France Poulin, laquelle assume en même temps la présidence du conseil d'administration du Port de Québec. Compte tenu du contexte, il s'agit d'une question qui mérite un examen sérieux de la part du ministre de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Québec.